

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 7 août 2017 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron et Madame Josiane Perron, ainsi que Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Raymond Côté est absent et a motivé son absence.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2017-08-144

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Constatation de régularité et de quorum**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017
- 5. 1ere période de question du public**
- 6. Correspondance**
 - 6.1. MTQ RIRL An 2 – Admissibilité à l'aide financière
 - 6.2. Ministère Famille Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
 - 6.3. FQM Inondations 2017 – Décret gouvernemental
 - 6.4. MRC Val-St-François Rénorégion
 - 6.5. Nicolet Formation pour les membres du CCU
 - 6.6. INFO Chronique sur les droits acquis
 - 6.7. INFO Val-Morin
- 7. Finance**
 - 7.1. Autorisation des comptes
- 8. Réglementation**
 - 8.1. Avis de motion 2017-09 – Règlement de frais exigibles
 - 8.2. Projet de règlement 2017-09 – Règlement de frais exigibles
- 9. Administration**
 - 9.1. Achat d'autocollants pour les bacs de poubelles additionnels
 - 9.2. Soumission de Marie-Josée Lemay pour Borne sèche chez B&B
 - 9.3. Inscription pour Congrès de la FQM
 - 9.4. Colloque de zone Estrie ADMQ pour les directeurs généraux – 14 septembre 2017
 - 9.5. Journal L'Étincelle – Achat Local
 - 9.6. Formation de Premier secours obligatoire
- 10. Environnement**
 - 10.1. Demande d'approbation municipale pour Projet de réhabilitation du 539, Route 249
 - 10.2. Adoption de la Politique d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
- 11. Loisirs**
- 12. Urbanisme**
 - 12.1. Rapport du mois de juillet de l'Officier en bâtiment, environnement et agraire
- 13. Voirie**
 - 13.1. Adjudication – Contrat de scellement de fissures

- 13.2. Adjudication – Surveillance et contrôle qualitatif
- 13.3. Modification de la résolution 2017-07-140 Marquage de chaussée
- 14. Affaires nouvelles et suivi**
 - 14.1. Soumission pour gouttières de l’Hôtel de ville
 - 14.2. Solidarité Ristigouche – Demande de soutien financier
- 15. Rapport des Comités**
 - 15.1. Régie Incendie
 - 15.2. Loisirs
 - 15.3. Environnement
 - 15.4. Trans-Appel
 - 15.5. Urbanisme
 - 15.6. Maire
- 16. 2e période de question du public**
- 17. Levée de l’assemblée**

2017-08-145

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 3 JUILLET 2017**

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l’unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

Mme Geneviève Provost

- Où en sont rendus les plans et devis pour le projet d’aqueduc du Rang 10 et de la route 249

M. Jean-François Larochelle

- Comprend que la municipalité se doit de prévoir l’ajout possible de citoyens contaminés au projet d’aqueduc de la route 249 et du rang 10
- S’informe du type de contaminants qui a été découvert chez les nouveaux citoyens analysés dans le cadre du suivi du MDDELCC dans la contaminant des puits du secteur Route 249 – Rang 10

M. Philippe Laplante

- Souhaite savoir, au nom d’un voisin, comment il est possible de demander à recevoir le journal municipal : Les Nouvelles de Val-Joli.

2017-08-146

6. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l’unanimité des conseillers présents.

7. FINANCE

2017-08-147

ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications ; Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1er au 31 juillet 2017 représentent un total net de 16 483,64\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700338 (C)			2017-07-06	68	RECEVEUR GENERAL	1 644,26 \$
201700339 (C)			2017-07-06	67	MINISTRE DU REVENU	4 392,97 \$
201700340 (C)			2017-07-06	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 437,32 \$
201700341 (I)	6023		2017-07-06	8	Retraite QUÉBEC	380,61 \$
201700342 (C)	6024		2017-07-07	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROL	710,57 \$
201700343 (C)			2017-07-07	4	Bell Canada	183,43 \$
201700344 (C)			2017-07-07	28	HYDRO-QUEBEC	699,76 \$
201700345 (C)	6025		2017-07-07	894	PITNEY BOWES	281,52 \$
201700346 (I)	6026		2017-07-20	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	82,21 \$
201700347 (I)			2017-07-20	723	AXION	91,87 \$
201700348 (I)			2017-07-20	28	HYDRO-QUEBEC	528,56 \$
201700349 (I)			2017-07-20	28	HYDRO-QUEBEC	305,91 \$
201700350 (I)			2017-07-20	28	HYDRO-QUEBEC	83,83 \$
201700351 (I)			2017-07-20	964	TELUS	85,48 \$
201700352 (I)			2017-07-20	494	VISA DESJARDINS	443,05 \$
201700353 (I)			2017-07-27	28	HYDRO-QUEBEC	27,88 \$
201700354 (I)			2017-07-27	723	AXION	224,71 \$
201700355 (I)			2017-08-03	68	RECEVEUR GENERAL	2 096,64 \$
201700356 (I)			2017-08-03	67	MINISTRE DU REVENU	5 543,65 \$
201700357 (I)			2017-08-03	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 828,40 \$
201700358 (I)	6027		2017-08-03	8	Retraite QUÉBEC	380,61 \$
201700359 (I)			2017-08-03	4	Bell Canada	37,08 \$
Total des chèques						21 490,32 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 AOÛT 2017

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700360 (I)	6028		2017-08-08	14	COOP DES CANTONS	179,70 \$
201700361 (I)	6029		2017-08-08	15	ADMQ	664,56 \$
201700362 (I)	6030		2017-08-08	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridique, Inc	866,39 \$
201700363 (I)	6031		2017-08-08	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	30 252,92 \$
201700364 (I)	6032		2017-08-08	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	991,66 \$
201700365 (I)	6033		2017-08-08	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	15,11 \$
201700366 (I)	6034		2017-08-08	62	VILLE DE WINDSOR	27 897,93 \$
201700367 (I)	6035		2017-08-08	70	PETITE CAISSE	62,20 \$
201700368 (I)	6036		2017-08-08	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	1 206,03 \$
201700369 (I)	6037		2017-08-08	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	961,56 \$
201700370 (I)	6038		2017-08-08	477	FREDETTE NOVA	50,00 \$
201700371 (I)	6039		2017-08-08	638	FONDS D'INFORM. SURLETTERRITOIRE	48,00 \$
201700372 (I)	6040		2017-08-08	678	SANI ESTRIE INC	9 080,88 \$
201700373 (I)	6041		2017-08-08	757	DJL - RIVE-SUD	619,21 \$
201700374 (I)	6042		2017-08-08	762	DJL - ESTRIE	20 706,38 \$
201700375 (I)	6043		2017-08-08	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	393,21 \$
201700376 (I)	6044		2017-08-08	789	COOP FÉDÉRÉE DIV. PÉTROLES	2 681,77 \$
201700377 (I)	6045		2017-08-08	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	22,97 \$
201700378 (I)	6046		2017-08-08	818	SOC.MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	330,07 \$
201700379 (I)	6047		2017-08-08	850	LEMAY MARIE-JOSÉE	834,60 \$

201700380 (I)	6048	2017-08-08	876	SINTO INC	68,30 \$
201700381 (I)	6049	2017-08-08	883	POMPEX INC	2 459,47 \$
201700382 (I)	6050	2017-08-08	886	GENERATRICE DRUMMOND	554,46 \$
201700383 (I)	6051	2017-08-08	894	PITNEY BOWES	216,12 \$
201700384 (I)	6052	2017-08-08	947	CAMIRÉ ROLLAND	90,00 \$
201700385 (I)	6053	2017-08-08	962	Excavation R. Toulouse & Fils	656,32 \$
201700386 (I)	6054	2017-08-08	977	IN-FO.CA	463,04 \$
201700387 (I)	6055	2017-08-08	1007	SEAO	14,11 \$
201700388 (I)	6056	2017-08-08	1062	Les entreprises André Garant	173,16 \$
201700389 (I)	6057	2017-08-08	1072	LAPLANTE Philippe	50,00 \$
201700390 (I)	6058	2017-08-08	1084	WSP CANADA INC.	2 012,06 \$
201700391 (I)	6059	2017-08-08	1099	SCROSATI Yannik	190,82 \$
201700392 (I)	6060	2017-08-08	1113	TERRAQUAVI Environ. & géosynt.	7 919,48 \$
201700393 (I)	6061	2017-08-08	1187	CARON LUBRIFIANTS	179,36 \$
201700394 (I)	6062	2017-08-08	1191	COMMUNIC. NELSON BILODEAU CAFIT	80,48 \$
201700395 (I)	6063	2017-08-08	1196	CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES	150,00 \$
201700396 (I)	6064	2017-08-08	1202	LANGLOIS-DOR ETIENNE	20,33 \$
201700397 (I)	6065	2017-08-08	1204	9074-6827 Québec Inc.	2 511,05 \$
201700398 (I)	6066	2017-08-08	1207	PERMAROUTE	2 837,87 \$
201700399 (I)	6067	2017-08-08	1208	Les Produits de Ciment Sherbrooke Ltée	1 778,56 \$
201700400 (I)	6068	2017-08-08	1209	ATELIER MÉCANIQUE DE BROMPTON	212,66 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000

120 502,80 \$

8. RÈGLEMENTATION

2017-08-148

AVIS DE MOTION 2017-09 – RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES

Monsieur Philippe Verly donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2017-09 sur *LES FRAIS EXIGIBLES, ANNULANT LE RÈGLEMENT 2016-16*

Ce règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire vise à permettre, à certaines conditions et suite à des avis écrits sans réponse de la part d'un propriétaire, de faire faire des travaux correctifs et les facturer aux citoyens fautifs.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet a été remis à tous les membres du conseil le 20 juillet dernier.

2017-08-149

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-09 – RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09

RÈGLEMENT DE FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.Q. chapitre 6) [ci-après citées L.C.M.] est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 ;

ATTENDU LE Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels et Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155);

ATTENDU QUE le présent règlement remplace le règlement numéro 2016-16;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Philippe Verly lors de la séance de ce conseil, tenue le 7 août 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN CÔTÉ, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSIANE PERRON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de régler les frais exigibles à facturer lors d'utilisation de ressources municipales ou externes rendues obligatoire par un manque de collaboration citoyenne.

ARTICLE 3 AVIS AVANT LES TRAVAUX

Dans le cas où des travaux devraient être réalisés par les employés municipaux nécessitant une facturation additionnelle, un avis écrit devra préalablement être envoyé au propriétaire afin de lui demander de régulariser la situation dans un délai prescrit.

Si les travaux étaient de nature urgente, un avis verbal devrait être tenté, dans la mesure du possible, avant la réalisation des travaux nécessitant une facturation.

ARTICLE 4 TARIFS

Pour tout type de véhicule de voirie, le tarif horaire applicable pour la facturation sera celui du « Recueil des tarifs du camionnage en vrac » du Ministère des Transports.

ARTICLE 5 FRAIS DE LOCATION

Si pour la bonne réalisation des travaux, une location d'équipement devait être effectuée, le coût réel serait facturé avec pièces justificatives.

ARTICLE 6 FRAIS ADMISSIBLES

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit:

1. Une allocation de déplacement à raison de 0.50\$ par kilomètre parcouru ou selon le tarif voté dans la Politique du gestionnaire des employés ;
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention

ARTICLE 7 FRAIS FACTURABLES

	Sujet	Frais	
Employés	Direction générale	80 \$ /heure	minimum 1hre
	Inspecteur en bât, environ et agraire	70 \$ /heure	minimum 1hre
	Responsable de voirie	60 \$ /heure	minimum 1hre
	Employé de voirie	50 \$ /heure	minimum 1hre
	Secrétaire	40 \$ /heure	minimum 1hre
	Étudiant	30 \$ /heure	minimum 1hre
	Employé de patinoire	30 \$ /heure	minimum 1hre
	Coordonnateur en loisirs	30 \$ /heure	minimum 1hre
	Horticultrice	30 \$ /heure	minimum 1hre
Urbanisme	Conciliateur-arbitre	60 \$ /heure	minimum 1hre

Voirie

Camion semi-remorque	Tarif MTQ /heure	minimum 1hre
Camion 12 roues	Tarif MTQ /heure	minimum 1hre
Camion 10 roues	Tarif MTQ /heure	minimum 1hre
Rétrocaveuse	Tarif MTQ /heure	minimum 1hre
Camionnette Pick-up	50 \$ /heure	minimum 1hre
Tracteur Kubota	50 \$ /heure	minimum 1hre

Pour les taux horaires définis dans le présent tableau, l'augmentation du coût de la vie annuellement attribuée aux employés devra être ajoutée au tarif horaire.

ARTICLE 8 ENTRÉ EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 7 août 2017
Adoption du projet de règlement : 7 août 2017
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur :

9. ADMINISTRATION

2017-08-150

ACHAT D'AUTOCOLLANTS POUR BACS DE POUBELLES ADDITIONNELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli souhaite réduire la quantité de déchet enfouis sur son territoire;

ATTENDU QUE le Règlement de taxation 2016-21 indique qu'un seul bac de poubelle est maintenant accepté par adresse;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de taxer en surplus, les bacs additionnels par adresse civique;

ATTENDU QUE les bacs additionnels recevront une vignette autocollante lors du paiement de la taxe additionnelle d'ordure, au taux du règlement de taxation;

ATTENDU QUE la municipalité a fait faire des soumissions pour l'achat de vignettes autocollantes :

Imprimerie Publidiffusion : 50\$/50
Imprimerie Martineau : 249\$/100

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE choisir l'offre de la compagnie Imprimerie Publidiffusion pour un premier achat de 50 vignettes pour les bacs additionnels d'ordure.

2017-08-151 SOUMISSION DE MARIE-JOSÉE LEMAY POUR BORNE SÈCHE CHEZ B&B

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli souhaite modifier le visuel de la borne sèche qui se situe devant le 680, route 143;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris entente avec la compagnie B&B et madame Karine Audet;

ATTENDU QUE le projet de plate-bande sera réalisé par la municipalité de Val-Joli, conjointement avec la compagnie B&B et qu'elle sera ensuite entretenue par la compagnie;

ATTENDU QUE l'horticultrice qui travaille dans les parcs de la municipalité a fait une offre pour réaliser le projet en 2 phases.

ATTENDU QUE la soumission est d'environ 20 heures pour :

- o Enlever le gazon
- o Installer les matériaux, terreau et plants
- o Installer les vivaces à l'automne
- o Mettre le paillis

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter la soumission de Mme Lemay pour la réalisation d'une plate-bande pour modifier le visuel de la borne sèche du 680, route 143 en collaboration avec la compagnie B&B et sans nuire à l'accès pour la Régie incendie intermunicipale de la région de Windsor.

2017-08-152 INSCRIPTION POUR LE CONGRÈS DE LA FQM 2017

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder à l'inscription de Messieurs Rolland Camiré et Gilles Perron et de Madame Josiane Perron au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra à Québec, les 28, 29 et 30 septembre prochain.

DE payer les frais d'inscriptions, les chambres d'hôtel pour 2 nuitées chacun ainsi que les frais de déplacement

2017-08-153 COLLOQUE DE ZONE ESTRIE ADMQ POUR LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX – 14 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice générale, madame Julie Brousseau, d'assister au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra le 14 septembre prochain à Scotstown.

2017-08-154 JOURNAL L'ÉTINCELLE – ACHAT LOCAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de

participer au cahier spécial du journal l'Étincelle sur l'achat local pour un montant de 149\$.

2017-08-155 FORMATION DE PREMIER SECOURS OBLIGATOIRE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité d'autoriser l'employé à temps pleins qui sera disponible, à faire la formation gratuite de 2 jours, offerte par Actions Secours pour la CSST.

10. ENVIRONNEMENT

2017-08-156 DEMANDE D'APPROBATION MUNICIPALE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU 539, ROUTE 249

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a reçu, de la firme Savaria Experts Conseil Inc, copie d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Climat Sol volet 2 pour la réhabilitation du 539, route 249.

ATTENDU QUE la demande de subvention nécessite une approbation municipale;

ATTENDU QUE si la municipalité approuve le projet, elle devra signer un contrat tripartite avec le MDDELCC et les propriétaires du 539, route 249;

ATTENDU QUE l'approbation municipale implique que la Municipalité devient partie prenante du dossier de décontamination de par une surveillance obligatoire des travaux, être le maître d'œuvre des travaux, recevoir la subvention et payer les différents acteurs et entrepreneurs;

ATTENDU QU' en raison de la complexité de la demande, des exigences du programme et suite à un échange de courriel, la firme Savaria Experts Conseil a décidé de retarder la présentation de la demande de subvention;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE ne pas donner l'approbation municipale au projet de réhabilitation du 539, route 249, dans le cadre du Programme Climat Sol volet 2;

DE continuer à soutenir les propriétaires de l'immeuble dans leurs démarches.

2017-08-157 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a démarré un grand travail de mise aux normes de toutes les installations septiques sur son territoire;

ATTENDU QU' une bonne majorité des citoyens soutiennent la démarche municipale pour des raisons de santé et de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE les frais liés aux travaux d'installation septique sont trop élevés pour une petite partie de la population;

ATTENDU QUE la Loi sur la Qualité de l'Environnement du Québec oblige les municipalités à agir;

ATTENDU QUE la Loi sur les Compétences Municipales outille les municipalités et leur donne des pouvoirs;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique de mise aux normes des installations septiques de Val-Joli afin de permettre d'aider les citoyens à construire une installation septique conforme et répartir les coûts sur leur compte de taxes.

11. LOISIRS

12. URBANISME

COMPTE RENDU DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le Maire résume les activités de l'inspecteur en bâtiment et environnement pour le mois.

	2016	2017
Permis émis en juillet	11	16
Valeur des travaux	53 100\$	344 000\$
Nouvelle construction de maison	0	1
Permis de lotissement	0	0

13. URBANISME

2017-08-158

ADJUDICATION - SCHELLEMENT DE FISSURES

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour de scellements de fissures dans le cadre du programme de subvention RIRL An 1, pour les Rang 10 et 11;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de ne faire faire que le scellement de fissures du Rang 11, car le rang 10 a été fait en 2016;

ATTENDU QUE la municipalité devra faire accepter l'adjudication pour le scellement de fissures, par les fonctionnaires du MTQ avant d'officialiser le contrat;

ATTENDU QUE les prix des soumissionnaires conformes sont :

Compagnies

	Rg 10	Rg 11
• Pavex Scellement de fissures	14 858\$	3588\$ + taxes
• Environnement Routier NRJ	15 504\$	3744\$ + taxes

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'aviser Pavex Scellement de fissures que leur soumission est retenue comme étant conforme et étant la moins élevées et que le contrat leur sera officiellement donné lorsque le MTQ aura rendu sa décision après analyse du dossier de la Municipalité de Val-Joli;

D'envoyer la présente résolution et une copie de l'ouverture de soumissions au MTQ pour étude avec le reste du dossier dans le cadre de l'an 1 du programme de subvention RIRL (3 588\$).

2017-08-159

ADJUDICATION – SURVEILLANCE ET CONTRÔLE QUALITATIF

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour de la surveillance et du contrôle de qualité dans le cadre du programme de subvention RIRL An 1, pour les Rang 10 et 11;

ATTENDU QUE la municipalité devra faire accepter l'adjudication pour la surveillance et le contrôle de qualité, par les fonctionnaires du MTQ avant d'officialiser le contrat;

ATTENDU QUE les prix des soumissionnaires conformes sont :

Compagnies

• Laboratoire SM Inc.	57 096.69\$ taxes incluses
• Englobe	24 743.77\$ taxes incluses
• Protekna Services techniques	10 330.73\$ taxes incluses

ATTENDU QUE la municipalité a, par la suite, reçu une lettre de Protekna expliquant qu'une erreur s'était glissée lors de transcription au propre de leur offre et que le total aurait dû être de 16 539.38\$;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'aviser Protekna Services techniques que leur soumission à 10 337.73\$ est retenue comme étant conforme et étant la moins élevées et que le contrat leur sera officiellement donné lorsque le MTQ aura rendu sa décision après analyse du dossier de la Municipalité de Val-Joli;

D'envoyer la présente résolution et une copie de l'ouverture de soumissions au MTQ pour étude avec le reste du dossier dans le cadre de l'an 1 du programme de subvention RIRL.

2017-08-160

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-07-140 MARQUAGE DE CHAUSSÉE

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé des soumissions pour du marquage de chaussée tel que ligne d'arrêt et ligne de queue;

ATTENDU QUE le responsable de voirie était en vacances lors de la réunion de juillet et qu'une offre était entrée, dans les délais, mais dans ses messages et n'avaient donc pu être remise aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les prix des soumissionnaires conformes auraient dû apparaître comme suit :

- Compagnies**
- Lignes de stationnement Entretien et traçage 475\$ +taxes
 - Lignes Maska 750\$ +taxes

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le responsable de voirie à engager la compagnie Lignes de stationnement, Entretien et Traçage pour faire faire les lignes d'arrêt et de queue dans le secteur St-Gabriel et la rue Langlois, pour un montant de 475\$ plus taxes.

2017-08-161

FIRME D'INGÉNIEUR – APPEL D'OFFRE POUR L'AN 2 DU RIRL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre d'admissibilité à l'aide financière du MTQ dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local volet Redressement des infrastructures routières locales – RIRL An 2;

ATTENDU QUE la municipalité doit aller en appel d'offre pour les services d'ingénieurs afin de faire élaborer les plans et devis pour des travaux de pavage dans le rang 11, tel que décrit au rapport PIIRL de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité devra transmettre le résultat de l'ouverture des offres au MTQ pour analyse avant de donner officiellement le contrat;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à préparer un devis d'appel d'offres pour l'élaboration de plans et devis pour des travaux de pavage dans le rang 11 dans le cadre de l'An 2 du RIRL.

14. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2017-08-162

SOUMISSIONS POUR GOUTTIÈRES DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre pour changer les vieilles gouttières de l'Hôtel de Ville, soit :

- 700\$ pour les gouttières
- 350\$ afin d'ajouter un grillage pour empêcher les feuilles et aiguilles de pin de s'y accumuler.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Gouttières Résisto afin de changer les gouttières de l'Hôtel de Ville pour un montant de 700\$ sans ajouter le grillage.

2017-08-163

SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une demande de soutien financier de la part de la municipalité de Ristigouche pour les aider à payer les frais de justice dans le procès « Gastem contre Ristigouche »;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire un geste symbolique pour soutenir la municipalité de Ristigouche dans leur lutte;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer un chèque de 100\$ à la Municipalité de Ristigouche comme geste symbolique de soutien dans leur lutte contre la compagnie Gastem.

16. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

16. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

M. Philippe Laplante

S'informe sur le fonctionnement prévu des vignettes pour les bacs
Souligne le dilemme pour Étienne Langlois-Dor de passer chez les citoyens le jour même de la collecte des déchets.

Demande si les 2 autres bornes sèches de la municipalité seront, elles aussi, embellies par un projet de plate-bande.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 21h05.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi, le 5 septembre 2017 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire